

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Accusé de réception en Préfecture
014-24140741-20190902-20-09-19-
DE
Date de transmission : 24/09/2019
Date de réception en préfecture : 24/09/2019

Commune :
BENERVILLE-SUR-MER (059)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 422 K
Document vérifié et numéroté le 02/09/2019
APTGC Caen
Par Nathalie COUSIN
Inspectrice des Finances Publiques
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 02/09/2019
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Jonathan LE CHAPOIS (2)
Réf. :
Le 29/07/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Caen Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
6, place Gambetta
B.P. 80540

14048 Caen Cedex 1
Téléphone : 02.31.39.74.00

ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

